

Ecole élémentaire Pierre JONCHERY –Châtelailon-Plage-

Compte rendu du conseil d'école

Mardi 3 novembre 2015

18 h / 20 h

1°) Personnes présentes :

Enseignants : Mme FAUCHER (CP) Mme LEFEVRE (CE1) Mme LEPRÊTRE (CE1/CE2) Mme DELAVEAU (CE2) Mme DELPECH, Mme TRILLAUD (CM1) Mme LACROIX (CM1/CM2) M. HEBERT (CM2, directeur)	Représentants de parents d'élèves présents de droit : Mme GIRAUD Mme VAUSSIER Mme POULAIN Mme BLANC Mme CASTREC	Membre du RASED : Mme AUDOUIN IME (invitée) : Mme JANNOT Education Nationale : M. PICHAUT (représenté par Mr HEBERT)
Représentants de la mairie : M. LEBAS (maire-adjoint « Enfance, jeunesse, Education ») Mme ANDRE-TOUMIT (présidente de la commission scolaire)		

Excusées :

Mme GERALD (enseignante UE, invitée)
Mme FERJOU (parents d'élève)
Mme COUTURIER (parent d'élève)

1°) Fonctionnement de l'école

a- Compte-rendu du conseil d'école du 30 juin 2015

Aucune remarque particulière n'est formulée à son sujet.

b- Effectifs de l'école à la rentrée 2015

A la rentrée, 154 élèves étaient inscrits à l'école. A ce jour, l'effectif global est de 156 élèves (1 élève au-dessus du seuil de fermeture, l'effectif total nécessaire pour ne pas fermer de classe devant être au moins égal à 155 élèves) :

Ces élèves se répartissent ainsi :

22 CP
28 CE1
28 CE2
38 CM1
40 CM2

Voici comment sont répartis les élèves dans les classes :

CP (Mme FAUCHER) : 22 élèves
CE1 (Mme LEFEVRE) : 18 élèves
CE1/CE2 (Mme LEPRÊTRE) : 18 élèves (10 CE1 / 8 CE2)
CE2 (Mme DELAVEAU) : 20 élèves
CM1 (Mme DELPECH, Mme TRILLAUD) : 26 élèves
CM1/CM2 (Mme LACROIX) : 25 élèves (12 CM1, 13 CM2)
CM2 (M. HEBERT) : 27 élèves

Perspectives : Le nombre important d'élèves ayant vocation à quitter l'école (40 CM2) à la rentrée prochaine nous amène à être particulièrement attentif sur le nombre d'élèves qui va entrer.

c- Bilan de rentrée

La nouvelle organisation scolaire est à présent bien en place.

Côté enseignants, Mmes DELPECH et TRILLAUD nous ont rejoints pour toute l'année scolaire. Elles sont présentes à l'école en deux mi-temps complémentaires et sont en formation à l'ESPE le reste du temps.

Le réseau d'aide spécialisé est toujours constitué de Mme MOTTU (psychologue scolaire) et de Mme AUDOUIN (maîtresse E, intervenant sur les difficultés scolaires).

Mme GERALD (en formation actuellement) a été nommée sur le poste de l'Unité d'Enseignement cette année. Pendant ses périodes de stage, Mme JANNOT occupe le poste. Elle prend en charge par demi-journée des groupes de 3, 4 et 6 élèves en situation de handicap (rattachés administrativement à l'IME des Boucholeurs) dans sa classe.

M. LEONET remplace Mme MARCHAND sur le poste de titulaire-remplaçant. Il effectue des remplacements sur la circonscription de La Rochelle-Sud.

d- Projet d'école

Le projet d'école est reconduit (période 2012-2016). Un nouveau projet sera élaboré avec la mise en place des nouveaux programmes qui entreront en application à la rentrée 2016.

→ **Axes de travail :**

Axe 1 « Consolider les savoirs fondamentaux dans l'École du socle, prioritairement les compétences 1 et 3 du socle »

Pour l'école, il s'agit de :

→ Développer l'initiative et l'autonomie

→ Approfondir les compétences en matière d'implicite et d'interprétation en lecture et les réinvestir lors de la production d'écrit.

Axe 2 « Prendre en compte les besoins pédagogiques et éducatifs de chacun »

→ Assurer l'articulation entre l'aide individualisée apportée en classe, l'aide personnalisée, les PPRE et le travail du RASED.

Travailler au plus près des besoins de chaque élève :

- Aide apportée par l'enseignant dans sa classe
- Activités pédagogiques complémentaires : L'accent est mis sur l'aide aux élèves en difficultés passagères liées aux apprentissages de la période précédente.
- PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) : Élèves en difficulté importante liée aux apprentissages.
- Aide spécialisée : Élèves en grande difficulté (apprentissage, comportement) → Intervention du RASED.

Démarche (réponses graduées à la difficulté scolaire) :

- 1- Repérage des objectifs non atteints durant la période.
- 2- Mise en place d'activités pédagogiques complémentaires
- 3- Mise en place de PPRE (programme pédagogique de réussite éducative) : Réponse aux demandes d'aide, mise en place concertée, régulation

- 4- Intervention du RASED : Une à deux séances hebdomadaires sur une période donnée, positionnées sur un travail analogue (même matière) dans la classe ; régulation avec RASED, échanges avec la famille, prévisions pour période suivante.

Axe 3 « Ecole du socle : de l'école au collège.... Renforcer la cohérence et la continuité des apprentissages au-delà des nécessaires ruptures »

- Assurer une liaison maternelle élémentaire GS/CP efficace.
→ Assurer une liaison école/collège efficace.

→ **Activités pédagogiques complémentaires :**

Des activités pédagogiques complémentaires aux activités de classe sont proposées à certains élèves à compter du mardi 3 novembre, les mardis et jeudis de 15 h 45 à 16 h 30, afin de leur apporter une aide personnalisée, un soutien méthodologique ou une activité en lien avec le projet d'école. Ces activités, 36 h au total dans l'année, concernent les périodes 2, 3, 4 et une partie de la période 5.

36 h réparties en 2 séances de 45 min par semaine sur les périodes citées (pendant 24 semaines).

Les parents sont prévenus par l'enseignant au moyen d'une fiche d'objectifs précisant :

- les jours et heures des séances (un élève ne vient pas forcément à toutes les séances de la période concernée) ;
- les objectifs de ces activités et les compétences sur lesquelles l'élève va travailler.

Par ailleurs, les parents signent l'autorisation figurant sur cette fiche d'objectifs et sont tenus informés des progrès réalisés par leur enfant grâce au bilan qui est fait.

Les parents sont informés que leur enfant est proposé pour ces APC avant les vacances de la période donnée.

→ **Projets d'ouverture vers l'extérieur :**

Des sorties ou projets de classe ponctuels se déroulent tout au long de l'année (sorties à la Coursive, au Paléosite, etc...). La priorité est donnée aux élèves de CP, CE1 et CE2 ; les CM ayant une classe de neige prévue. Le coût de ces sorties d'une journée est intégralement pris en charge par la coopérative scolaire.

Les deux gros projets d'ouverture vers l'extérieur liés au projet d'école concernent :

- les classes de CP, CE1, CE1/CE2 et CE2 : projet théâtre, reconduit avec Pierre RAGUY ;
- les classes de CM1, CM1/CM2 et CM2 : classe de neige du 11 au 18 mars à Payolle (Hautes-Pyrénées) : voir compte rendu du dernier conseil d'école.

e- Projets d'inclusion Ecole élémentaire Pierre JONCHERY / Unité d'Enseignement Les Boucholeurs

L'école élémentaire Pierre JONCHERY accueille depuis l'année scolaire 2009-2010 des groupes d'élèves venant de l'IME Les Boucholeurs. Ils y sont scolarisés par demi-journée et sont pris en charge par une enseignante spécialisée (cette année, Mme JANNOT). 3 groupes d'élèves se succèdent cette année au cours de la semaine.

Les inclusions des élèves de l'UE dans les classes ordinaires sont formalisées par un projet.

Classes concernées	Projet Spécifique formalisé	Domaines d'enseignements	Nombre d'élèves de l'UE concernés	Périodicité	Encadrement
CP	OUI	Arts visuels Chant / Ecoute musicale anglais	5	Mardi 14h00 à 15h15	2 enseignantes : Mme LEFEVRE Mme JANOT
CE1	OUI	Découverte du monde	2	Mardi 14h15 à 15h15	1 enseignante : Mme LEFEVRE
CE1	OUI	Découverte du monde	2	Vendredi 14h15 à 15h15	1 enseignante : Mme LEFEVRE
CE1/CE2	OUI	Arts visuels	4	Lundi 14h15 à 15h15	2 enseignantes : Mme LEFEVRE Mme JANOT

Décloisonnement avec la classe de CM1/CM2 de Mme LACROIX :

Jeudi, de 13 h 45 à 14 h 30 en EPS et jeudi de 14 h 30 à 15 h 30 en arts visuels.

Fonctionnement mis en place au cours de la deuxième période à l'issue des séances de natation des CM1/CM2.

Chaque classe est partagée en deux afin de former deux groupes de 15 élèves qui travaillent avec des objectifs communs en arts visuels mais différents en EPS. Un changement de groupes s'opère en cours d'année.

f- Anglais

Toutes les classes sont concernées par un apprentissage de l'anglais, d'une durée hebdomadaire croissante du CP au CM2.

Une assistante californienne, Thea AUVILLE, intervient le jeudi matin auprès des classes de Mmes LEFEVRE, DELAVEAU, LEPRÊTRE, depuis le mois d'octobre. Ces interventions sont prévues jusqu'en avril.

g- Natation scolaire

L'an dernier, chaque classe bénéficiait d'un cycle de 10 séances. Cette organisation ne donnait pas satisfaction, les enseignants jugeant insuffisant le nombre de séances au cycle 2. Par ailleurs, les élèves de CM bénéficient déjà de 2 modules de 24 heures de voile scolaire. Une réorganisation a été proposée et acceptée, en concertation avec le centre aquatique. Cette année, les classes disposeront de :

- 15 séances pour les CP, CE1, CE1/CE2, CE2 : A l'issue du module, les élèves auront acquis les compétences requises du « sauv' nage » (savoir se déplacer dans l'eau en toute sécurité).
- un module spécifique de 5 séances de sauvetage pour les classes de CM1, CM1/CM2, CM2, en liaison avec les programmes de l'APS (apprendre à porter secours).

Les classes se succèdent ainsi au centre aquatique de Châtelailon :

- CP (Mme FAUCHER) : du 18/09 au 22/01
- CE1 (Mme LEFEVRE) : du 29/01 au 17/06
- CE1/CE2 (Mme LEPRÊTRE) : du 15/09 au 19/01
- CE2 (Mme DELAVEAU) : du 26/01 au 14/06
- CM1 (Mme DELPECH, Mme TRILLAUD) : du 10/12 au 21/01
- CM1/CM2 (Mme LACROIX) : du 05/11 au 03/12

- CM2 (M. HEBERT) : du 18/09 au 16/10

Des parents d'élèves agréés participent à l'encadrement des séances pour certaines classes (l'agrément obtenu une année est valable pour l'ensemble de la scolarité primaire).

Concernant le déplacement des élèves, celui-ci se fait jusqu'à présent en car (transport financé par la mairie) pour les classes comportant des élèves de CP et de CE1 et à pied pour les autres. Mais le transport par car pour les 3 classes concernées pourrait être remis en cause par la mairie (voir plus loin, rubrique 2°- *questions relatives à la municipalité*)

h- Voile scolaire

3 classes bénéficient d'un cycle de 24 h de voile scolaire :

- La classe de CM1 effectuera ce cycle de voile en mai 2016 ;
- La classe de CM1/CM2 a navigué en septembre et octobre ;
- La classe de CM2 est sur l'eau en octobre et novembre.

Le coût de la voile scolaire et des séances de piscine est pris en charge par la commune de Châtelailon.

i- Coopérative scolaire

Compte de fonctionnement général du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2015 (en euros)

Charges		Produits	
Achats de produits pour cessions	2 296,80	Vente de produits pour cessions	3 457,00
Charges des activités éducatives	4 879,56	Produits des activités éducatives	353,30
Cotisations versées à l'OCCE	322,14	Subventions Etat, collectivités	6 445,00
Autres charges courantes	1 500,37	Autres produits courants	5 890,45
		Participation volontaire des familles	2 550,00
Total des charges	8 998,87	Total des produits	18 695,75
Résultat de l'année 2014-2015 → 9 696,88			

Bilan simplifié au 31 août 2015 (en euros)

Actif		Passif	
Banque (au 31/08/2015)	22 263,58	Report à nouveau au 01/09/2014	12 566,70
		Résultat de l'année 2014-2015	9 696,88
Total de l'actif	22 263,58	Total du passif	22 263,58

Les comptes sont contrôlés tous les ans par une commission constituée de parents d'élèves de l'école avant d'être adressés à l'OCCE 17 et d'être certifiés.

Les comptes de la coopérative de l'école sont sains. Au regard des sommes engagées pour le financement des classes de découverte tous les deux ans (environ 14 000 euros cette année), il est important d'avoir un matelas de sécurité sur l'année n-1, ce qui est toujours le cas.

Voici, pour information, l'actif en banque au 01/09 avant une classe de découverte :

- 01/09/2011 : 18 634,98 €
- 01/09/2013 : 23 201,08 €
- 01/09/2015 : 22 263,58 €

2°) Questions relatives à la municipalité

a- Travaux réalisés et équipements nouveaux :

Les travaux qui ont été réalisés depuis le dernier conseil d'école :

- 2 classes ont été refaites entièrement cet été, du sol au plafond :
la classe de CP de Mme FAUCHER ;
la nouvelle classe de CM1 de Mmes DELPECH et TRILLAUD.

- Les bordures des espaces herbeux synthétiques ont été changées. Elles sont à présent en aluminium et les fixations tiennent parfaitement.

- Toutes les serrures ont été changées pendant les vacances de la Toussaint et chaque enseignant dispose à présent d'un seul et unique passe (sauf pour le local de matériel de sport qui a été oublié).

- Un nouveau tableau numérique interactif a été installé dans la nouvelle classe de CM1.

Pour tous ces travaux et investissements, l'école remercie la mairie dont M. LEBAS et Mme ANDRE-TOUMIT.

Des problèmes d'infiltration d'eau ont de nouveau été signalés lors des fortes pluies de septembre. En attendant que le problème soit résolu, M. HEBERT réitère sa demande d'équipement en serpillières afin de permettre aux enseignants d'éponger, le cas échéant, les couloirs avant l'arrivée des élèves (par mesure de sécurité, pour éviter les glissades).

Les petits travaux sont signalés aux services techniques chaque mardi au moyen d'un cahier de travaux et généralement effectués le mercredi après-midi qui suit. Monsieur HEBERT remercie les services techniques de la ville.

b- Courriers de Monsieur LEBAS des 28 septembre et 21 octobre

Dans un premier courrier daté du 28 septembre, Monsieur LEBAS a indiqué d'une part son intention de supprimer le transport par car des classes comprenant des élèves de CP et de CE1 jusqu'au centre aquatique de Châtelailon, et évoqué d'autre part la dotation de fonctionnement par élève dans une formulation qui a paru ambiguë à l'équipe pédagogique de l'école, laissant craindre une remise en cause de sa nécessaire augmentation. Dans un second courrier daté du 21 octobre, Monsieur LEBAS apporte des précisions sur ces deux points, à la demande du directeur de l'école.

1- Suppression du transport par car des élèves de CP et de CE1 au centre aquatique de Châtelailon

La raison invoquée par Monsieur LEBAS est le coût financier dans un contexte budgétaire très contraint ainsi que la distance qui pourrait être faite à pied dans un temps à peu près équivalent (12 min pour parcourir les 750 m, temps chronométré avec des enfants de 3 à 6 ans de la Ruche, selon lui), si on compte la montée des élèves, leur mise en sécurité et leur descente à l'arrivée (temps estimé à 15 min). L'éducation à l'environnement est également mise en avant.

Concernant ce dernier point, les enseignants ne peuvent qu'être d'accord. Mais il convient de tenir compte d'autres contraintes. Il est rappelé qu'il y a encore quelques années, toutes les classes allaient toute l'année à la piscine et utilisaient un car. A la demande des enseignants pour les mêmes raisons invoquées par M. LEBAS, le transport par car a été supprimé pour les plus

grands élèves et conservé pour les seuls CP et CE1.

Néanmoins, le temps nécessaire de 12 min à un groupe d'élèves de CP ou de CE1 pour effectuer le trajet de l'école au centre aquatique semble sous-estimé, selon Mme FAUCHER et M. HEBERT : 12 min, c'est le temps qu'il faut à un groupe de CM2 qui marche bien. Pour des CP de début d'année, on est plus proche des 20-25 min, voire plus au retour selon Mme FAUCHER. Il y a peu de différences morphologiques entre un élève de fin de GS et un élève de début de CP ; or, pour mieux assurer la continuité des apprentissages, il est nécessaire que la classe de CP bénéficie de son cycle de natation scolaire en début d'année, pour Mme FAUCHER.

La suppression du transport interviendrait dès le mois de janvier. Il resterait 3 séances à la classe de CP de Mme FAUCHER qui propose à M. LEBAS d'accompagner la classe à pied à l'aller, pendant l'activité et au retour afin de constater de concert la situation et d'envisager les suites à donner. Le risque existe selon l'enseignante de ne pas arriver à l'heure pour les APE.

M. HEBERT propose un compromis en attendant d'y voir plus clair : supprimer le transport par car pour les classes de CE1 et CE1/CE2 et le conserver pour les élèves de CP en attendant d'avoir des données objectives et donc reconnues par tous.

Après débat entre les membres du conseil d'école, M. HEBERT propose à ses membres de se positionner sur la proposition suivante :

« Le conseil d'école demande à la mairie de Châtelailion de continuer à assurer le transport par car pour les classes dans lesquelles se trouvent des élèves de CP »

(M. LEBAS et Mme ANDRE-TOUMIT ne prennent pas part au vote.)

Pour : 14 contre : 0 Abstention : 1

Monsieur HEBERT en profite pour évoquer le problème des trottoirs sur lesquels sont entièrement stationnés certains véhicules sur le chemin qui va de l'école au centre aquatique, obligeant les groupes classes à dévier sur la chaussée à plusieurs reprises. Cela n'est pas normal. Il s'agit d'un problème de sécurité qu'il convient de prendre en considération, a fortiori si de plus en plus de classes de jeunes élèves sont amenées à faire le chemin au centre aquatique à pied. Il est indispensable que les trottoirs soient laissés aux piétons, c'est leur vocation, quitte à prévoir par exemple des aménagements pour permettre aux véhicules de se garer sans empiéter entièrement sur la chaussée et ainsi aux groupes de l'école de se déplacer en toute sécurité.

2- Dotation de fonctionnement par élève

Dans son 2^{ème} courrier, Monsieur LEBAS confirme que la dotation par élève sera de nouveau augmentée de 7 € sur le budget 2016. Celle-ci, augmentée de 14 € sur 2 ans, sera ensuite pérennisée.

L'équipe pédagogique est tout à fait satisfaite de cette réponse qui lève toute ambiguïté.

La dotation augmentée de 7 € par élève aura déjà permis sur le budget 2015 de renouveler les

manuels de français et de mathématiques de certaines classes :

- Livres de lecture pour la classe de CE1
- 30 manuels de lecture et d'expression écrite pour la classe de CM2
- Manuels de mathématiques pour l'ensemble des élèves de CE2
- 19 manuels de mathématiques pour la classe de CM1

et

- 14 manuels d'instruction civiques et morale pour les classes de CM

Par ailleurs, l'école s'est engagée dans l'acquisition d'applications pour les TBI en sciences pour le cycle 3 et entend poursuivre dans cette voie.

La volonté de l'école est également de diminuer, pour les familles, la facture des fournitures de rentrée. Elle s'y emploiera car une école où l'argent n'est pas un facteur discriminant est aussi l'un des objectifs de l'Ecole Publique.

3°) Questions diverses

Aucune question diverse n'est parvenue à M. HEBERT.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 h 05.

Le directeur
D. HEBERT

La secrétaire de séance
S. LACROIX

Compte-rendu transmis à :

- *M. le Maire de Châtelaiillon-Plage*
- *M. le Maire-Adjoint chargé des Affaires scolaires de Châtelaiillon-Plage*
- *Mme la présidente de la commission scolaire de Châtelaiillon-Plage*
- *M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, circonscription de La Rochelle-Sud*
- *M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, ASH*
- *Mmes et Mrs les représentants de parents d'élèves*
- *Mmes et Mrs les enseignants*